



Assemblée générale

Distr. générale
4 février 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 133 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 58/305 du 18 juin 2004 concernant le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la MINUK, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, un crédit d'un montant brut de 264 625 200 dollars (montant net : 245 839 600 dollars) pour le fonctionnement de la Mission. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

2. Le rapport présentant le budget de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005 est paru le 18 décembre 2003 sous la cote A/58/638. Depuis, plusieurs paramètres de calcul des coûts ont changé et le montant des ressources nécessaires a augmenté. Les changements qui ont eu une incidence notable sur les prévisions initiales sont les suivants : augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} mai 2004; entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2004, de barèmes des traitements révisés pour le personnel recruté sur le plan national; entrée en vigueur, le 15 septembre 2004, d'un nouveau contrat relatif aux opérations aériennes; et fluctuations du taux de change du dollar des États-Unis par rapport à l'euro.

3. Le montant total des ressources additionnelles nécessaires est estimé à 37 404 100 dollars; 3,6 millions de dollars pourraient être financés grâce à la réaffectation de ressources existantes. Au 31 décembre 2004, les dépenses de la MINUK s'élevaient à un montant brut de 167 106 500 dollars (montant net : 155 809 800 dollars). Le montant brut des prévisions de dépenses pour les six mois suivants est de 131 292 800 dollars (montant net : 119 953 100 dollars), ce qui donne en chiffres bruts un montant total révisé de 298 399 300 dollars (montant net : 275 762 900 dollars) pour l'exercice. Des ressources additionnelles de



33 774 100 dollars, réparties comme indiqué dans le tableau ci-dessous, sont donc nécessaires.

Ressources additionnelles nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Officiers de liaison	222,8
Police civile	8 539,9
Personnel international	7 991,6
Personnel recruté sur le plan national	20 263,8
Transports aériens	386,0
Total partiel	37 404,1
Réaffectation de ressources existantes	(3 630,0)
Total	33 774,1

4. Des ressources additionnelles de 222 800 dollars et de 8 539 900 dollars sont nécessaires au titre des officiers de liaison et de la police civile, en raison de l'augmentation des montants de l'indemnité de subsistance (missions) au 1^{er} mai 2004, le montant payable les 30 premiers jours ayant été porté de 130 dollars à 107 euros (131,77 dollars) par personne et par jour et le montant payable après les 30 premiers jours étant passé de 75 dollars à 68 euros (83,74 dollars).

5. Des ressources additionnelles de 7 991 600 dollars sont nécessaires au titre du personnel international du fait que le ratio des dépenses communes de personnel aux traitements nets (57 %) est plus élevé que celui qui avait été prévu dans le budget de 2004/05 (35 %) en fonction du nombre de fonctionnaires internationaux qui devaient être engagés sur des contrats de la série 300 et de la série 100. La hausse des montants de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} mai 2004 est un autre facteur qui explique l'augmentation des ressources nécessaires.

6. Des ressources additionnelles de 20 263 800 dollars sont nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2004, de barèmes des traitements révisés. Le taux moyen pondéré de relèvement des traitements que font apparaître les barèmes révisés est de 40,7 % pour les agents des services généraux et de 32,5 % pour les administrateurs.

7. Des ressources additionnelles de 386 000 dollars sont nécessaires au titre des transports aériens parce que le coût de la location et du fonctionnement des hélicoptères et des avions a augmenté quand un nouveau contrat est entré en vigueur le 15 septembre 2004.

8. L'évolution du taux de change du dollar des États-Unis par rapport à l'euro a fait augmenter les dépenses à toutes les rubriques susmentionnées.

9. **Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne la MINUK se présentent comme suit :**

a) Ouverture d'un crédit de 33 774 100 dollars au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005, en sus du crédit de 264 625 200 dollars qu'elle a déjà ouvert pour la même période dans sa résolution 58/305 du 18 juin 2004;

b) Mise en recouvrement du montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à concurrence de 2 814 508 dollars par mois.
